



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Résolution 13-10-2025

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le conseil municipal a adopté le 1^{er} octobre 2025 la résolution numéro 13-10-2025.

La résolution numéro 13-10-2025 autorise la demande soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre l'aménagement d'un local commercial destiné à la restauration rapide sur une partie du lot situé au 2079, rang de la Rivière Sud.

La MRC des Maskoutains a délivré le certificat de conformité à l'égard de cette résolution.

Celle-ci est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains et est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 3 novembre 2025.
Sébastien Demers
Greffier